



Centre d'information et d'orientation
Sarthe Sud

Réunion Parents d'élèves de Terminales

Mardi 16 janvier 2024



Ce diaporama a vocation à être consultable uniquement sur le site Internet du lycée Racan de Montval sur Loir. Nous vous demandons de ne pas le diffuser sur les réseaux sociaux, ni sur Internet. Nous vous remercions pour votre compréhension.

M. Lorient (Proviseur de la cité scolaire BERCE – RACAN)
M. Dodin (Psychologue de l'Éducation nationale (Psy EN))



Des informations pour vous éclairer dans vos choix

- ▶ **une description précise** (l'organisation, les taux de réussite, les débouchés, le nombre de places disponibles, des informations pour les candidats en situation de handicap, les taux minimum de boursiers applicables l'année précédente, etc.)
- ▶ **les critères généraux** d'examen des vœux (Notes dans certaines disciplines et leur degré d'importance en fonction du vœu).
- ▶ **les dates des journées portes ouvertes** ou des journées ou semaines d'immersion organisées par les établissements qui vous intéressent
- ▶ **des contacts** pour échanger avec un responsable pédagogique, un référent handicap ou un étudiant ambassadeur de la formation demandée
- ▶ **les attendus** : les connaissances et compétences nécessaires pour réussir la formation choisie.

Exemple d'attendus pour la formation STAPS (Université du Mans)

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) :

* Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

LES DATES À RETENIR

- **17 janvier au 14 mars 2024** : Inscription et saisie des vœux.
- **3 avril 2024** : dernier jour pour confirmer chaque vœux et compléter les dossiers.
- **30 mai 2024** : début de la phase d'admission (premières propositions de réponses)
- *11 juin 2024 au 12 septembre 2024 : phase complémentaire*
- **16 juin au 23 juin 2024** : *Délais de réponse suspendus.*
- **8 juillet 2024** : Résultats du baccalauréat
- **12 juillet 2024** : fin de la procédure principale Parcoursup

S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

- Pour créer son espace sur www.parcoursup.gouv.fr
- Votre enfant devra se prémunir de
 - ↳ son **Identifiant National Élève** présent sur tous ses bulletins scolaires (Numéro INE).
 - ↳ d'une **adresse mail** valide.

Ensuite votre enfant aura un **numéro de dossier** qu'il faudra conserver et qui servira pour l'accès à son dossier Parcoursup. Il devra créer son mot de passe.

*Si vous souhaitez restés informés en tant que parents, votre enfant a la possibilité de renseigner **votre adresse mail et votre numéro de portable.***

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP

17 janvier au 14 mars 2024 :

Je formule jusqu'à **10 vœux** de formation (et éventuellement plusieurs sous-vœux) sur la plateforme.



Après le 14 mars, je ne peux plus ajouter ou supprimer des vœux.

17 janvier au 3 avril 2024 :

Je complète mes candidatures, j'ajoute les pièces justificatives demandées par les établissements.
Je confirme chaque vœu et je rédige une lettre de motivation si elle me l'est demandée.

17 Janvier > 14 Mars > 3 Avril 2024

Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux **journées portes ouvertes des formations qui m'intéressent** et aux **salons d'orientation** pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la **2^e semaine de l'orientation** dans mon lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner mon projet.

DU 17 JANVIER AU 14 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes **vœux** : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

JEUDI 14 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux

FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du **2^e conseil de classe**.

MERCREDI 3 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux

Des vidéos tutorielles sont proposées sur [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr) pour me guider à chaque étape.

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP

- Un vœu sur Parcoursup, c'est quoi ?
- Une formation + un lieu de formation.
- Exemple :
 - Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) à l'université du Maine (site de LE MANS)

VŒUX MULTIPLES ET SOUS VŒUX

Vœux multiples :

(avec sous-vœux limités) :

1 Vœu Multiple compte pour 1 vœu parmi les 10 possibles.

- Un vœu multiple compte plusieurs sous-vœux correspondant à des établissements (jusqu'à 20 sous-vœux au total, 10 sous-vœux maxi p/ formation)

Formations concernant cette limitation :

BTS, BUT, DN MADE, DCG, CPGE, DNA, et Institut du Travail Social...

Liste de Vœux multiples possibles :
(nombre de sous-vœux = nombre d'établissements)

Exemples :

I- BTS Management Commercial Opérationnel

SV1 : Lycée d'Estournelles de C. La Flèche

SV2 : Lycée Choiseul à Tours

SV3 : Lycée Saint Joseph – Ancenis-Saint Géréon

... SV 10 : Lycée Touchard-Washington – Le Mans

10 SV maximum par formation

II- BTS Comptabilité et Gestion

10 établissements maximum.

Avec ces deux VM en exemple, si chaque vœu comporte 10 sous-vœux, le nombre maximum de 20 sous vœux au total est atteint.

VŒUX MULTIPLES ET SOUS VŒUX

Vœux multiples

(sous-vœux illimités):

Formations concernées :

Soins Infirmiers, orthophonie, orthoptie, audioprothèse,

5 VM maximum/filière.

Concours commun des écoles nationales vétérinaires.

Sciences Po Paris et Concours Commun des Instituts d'Etudes Politiques.

Ecoles de commerce, d'ingénieur et de management regroupées en réseau.

Exemples de Vœux Multiples avec sous-vœux illimités.

Les IFSI sont regroupés à l'échelle régionale/territoriale
5 Vœux Multiples maxi par filière.

Liste de vœux possibles :

- 1-IFSI Pays de la Loire
 - a) Nantes
 - b) Angers
- 2- IFSI Centre – Val de Loire
 - a) Tours
 - b) Orléans
 - c) Chartres
- 3- IFSI Hauts de France
 - a) Amiens
- 4-IFSI Nouvelle Aquitaine
 - a) Bordeaux
 - b) Niort
- 5- IFSI Auvergne- Rhône Alpes
 - a) Lyon

Dans l'exemple ci-contre, on arrive aux 5 Vœux Multiples maximum par filière. Il ne sera pas possible d'ajouter un 6^{ème} vœux pour un autre IFSI.

RECHERCHER UNE FORMATION

Cliquer [ici](#) pour regarder la vidéo



PETIT RAPPEL

- Les élèves ont **jusqu'au 3 avril 2024** pour finaliser leur dossier et confirmer chacun de leur vœu.
- **Un vœu non confirmé = candidature non transmises à l'établissement.**
- Finaliser son dossier, c'est avoir chargé **tous les documents supplémentaires demandés dans son dossier Parcoursup** par la formation visée et **avoir rédigé une lettre de motivation** si elle me l'est demandée. **Pour certaines écoles d'art, un lien internet permettra de déposer des fichiers volumineux directement sur leur site Internet.**
- Possibilité d'être accompagné, sur rendez-vous, par Monsieur DODIN (Psy EN) au sein du lycée. Les rendez-vous sont à prendre auprès de la Vie Scolaire de l'établissement.

LA PHASE D'ADMISSION

Dès le **jeudi 30 mai 2024**, je peux recevoir des propositions d'admission. Je dois y répondre dans les temps impartis pour ne pas perdre la place proposée.

Les formations dites sélectives (BTS, BUT, CPGE, Ecoles spécialisées, les doubles cursus universitaires...) ont le droit de **refuser votre candidature**. Vous en serez informés à partir du **30 mai 2024**.

Il est possible **d'accepter une proposition d'admission et de maintenir ses candidatures pour lesquelles je suis resté « en attente »**.

3

30 Mai > 12 Juillet 2024

Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 30 MAI — Début de la phase d'admission principale

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 30 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse Oui ou Oui-si*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

DU 16 AU 23 JUIN

Les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur leurs épreuves écrites de baccalauréat.

MARDI 11 JUIN — La phase d'admission complémentaire est ouverte

DU 1^{er} AU 3 JUILLET — Classer ses vœux en attente par ordre de préférence

À compter du 1^{er} juillet, je dois classer par ordre de préférence les vœux en attente que je souhaite conserver.

LUNDI 8 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, je dois effectuer mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier. C'est la dernière étape avant la rentrée.

VENDREDI 12 JUILLET — Fin de la phase principale

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale.

JE N'AI PAS REÇU DE PROPOSITION : LES SOLUTIONS

► Du 11 juin au 12 septembre 2024 : je peux participer à la phase complémentaire et formuler de nouveaux vœux dans des formations qui ont des places disponibles.

► à partir du 4 juillet 2024 : je peux solliciter depuis mon dossier la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie pour m'aider à trouver une formation au plus près de mon projet.

Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

DÈS LE 30 MAI 2024

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, classes prépa, IFSI, écoles, etc.), je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée (auprès du service orientation de mon établissement si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) ou dans un centre d'information et d'orientation (CIO) pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

○○○ A partir du 30 mai, les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant et les sportifs de haut niveau qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques peuvent saisir les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et demander le réexamen de leur dossier si leur situation particulière justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

DU 11 JUIN AU 12 SEPTEMBRE 2024

La phase d'admission complémentaire me permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.

À PARTIR DU 4 JUILLET 2024

Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie. Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

*La réponse «Oui-si» signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat...). Ce dispositif de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.

DES QUESTIONS ?

Des possibilités de réponses tout au long de la procédure :

- ↪ Auprès des **professeurs principaux** de mon enfant.
- ↪ Auprès de **Monsieur Pageot**, CPE.
- ↪ En rendez-vous individuel au lycée avec **Monsieur DODIN** (Psy EN) le jeudi (la prise de rendez-vous se fait auprès de la Vie Scolaire).
- ↪ En rendez-vous au **Centre d'Information et d'orientation Sarthe-Sud** de La Flèche (ouvert pendant les vacances scolaires).
La prise de rendez-vous se fait au 02.43.94.06.71
- ↪ Sur la FAQ sur le site de www.parcoursup.fr
- ↪ Sur le site Internet : <https://lycee-avenirs.onisep.fr>
- ↪ Numéro vert Parcoursup : **0800 400 070** (à partir du **17 janvier**)



RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS TRANSMIS À CHAQUE FORMATION

- > **La lettre de motivation** (si demandée)
- > **les pièces complémentaires** demandées par certaines formations
- > **la rubrique « Activités et centres d'intérêt »**, si elle a été renseignée
- > **la fiche Avenir** renseignée par le lycée
- > **Des informations sur votre parcours spécifique** (sections européennes, internationales ou bi-bac) ou **votre participation aux cordées de la réussite** (seulement si vous le souhaitez)

Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :

Année de première : bulletins scolaires et les notes des **épreuves anticipées de français** et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)

Année de terminale : **bulletins scolaires** des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre).

LES RÉPONSES DES FORMATIONS ET LES CHOIX DES CANDIDATS

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non

Le candidat accepte la proposition ou y renonce

Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce

> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI* (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Le candidat accepte la proposition ou y renonce

Le candidat accepte la proposition ou y renonce

Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce

* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS LA FORMATION CHOISIE

- Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le lycéen procède à son inscription administrative.
- L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.
- **Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**
- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

Merci de votre attention

NOUVEAUTE 2024 (à confirmer)

LE CIO SARTHE SUD – LA FLECHE

Ouvre un point d'accueil au **Centre Social de Château du Loir** un lundi après midi sur deux
(13h30-17h30)

Les rendez-vous sont à prendre directement auprès du secrétariat du CIO : 02. 43.94.06.71
ou par mail : cio.sarthesud@ac-nantes.fr